REPUBLIQUE DU BURUNDI
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
AGENCE DE REGULATION ET DE
CONTROLE DES TELECOMMUNICATIONS (ARCT)

Bujumbura, le / /2022

COMMUNIQUE AUX UTILISATEURS DE SERVICES FINANCIERS SUR TELEPHONE MOBILE

Dans le but de limiter les vols, crimes et autres tentatives d'escroquerie observés dans les transactions d'argent sur mobile, l'ARCT porte à la connaissance du public et particulièrement aux Agents prestataires de services de transaction d'argent sur mobile ce qui suit :

- Avant d'envoyer de l'argent sur votre téléphone mobile, rassurez-vous de la véracité du numéro et du nom associé ;
- Il est demandé aux Agents de ne pas prêter leurs téléphones de travail à qui que ce soit ou de partager leurs codes secrets (PIN) quel que soit les circonstances ;
- Pendant les retraits, tout Agent doit vérifier le bénéficiaire du service et tenir un registre journalier d'identification de ses clients effectuant les retraits ;
- En cas d'erreur dans la transaction, vous êtes priés d'appeler au numéro vert **163** pour les utilisateurs de LUMICASH et au numéro vert **444** pour les utilisateurs d'ECOCASH pour premières assistances ;
- Vous disposez de deux jours pour saisir la police judiciaire pour les juridictions nécessaires en cas de vol ou erreur après la réclamation auprès de la société dont vous êtes abonné ;

L'ARCT profite de cette occasion pour rappeler que votre carte SIM est sous votre responsabilité. Il est illégal de l'échanger, la prêter ou la vendre car en cas d'usage criminel vous en serez responsables.

Fait à Bujumbura, le 28/10/2022

Le Directeur Général de l'ARCT

Dr MUHIZI Samuel

REPUBLIQUE DU BURUNDI
A.R.C.T
Direction Générale de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications

N°14, Avenue de France, Quartier Rohero I, Bujumbura - BURUNDI
Email: info@arct.gov.bi Site web: www.arct.gov.bi
Tél. : +257 22 25 56 67 ou +257 22 21 02 76 Fax: +257 22 24 28 32
B.P. : 6702 BUJUMBURA N.I.F: 4000004954